RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01189
Numéro SIREN : 491 369 591
Nom ou dénomination : EDCOM

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2022 sous le numéro de dépôt 7333

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL EDCOM,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

EDCOM

SARL au capital de 100 000 €
23 Boulevard Beaumont - 35000 RENNES

RCS 491 369 591 RENNES

Ce rapport contient 3 pages
Y compris cette page

SAS EFFICIENCE AUDIT
Parc d'Affaires Edonia
Rue des Iles Kerguelen – Bât. E
35760 SAINT GREGOIRE

EDCOM
SARL au capital de 100 000 €
23 Boulevard Beaumont - 35000 RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL EDCOM,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25/4/2022, nous avons établi le présent rapport afin:

1. de vous présenter notre analyse de la situation de votre société;

2. de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

– depuis le 31 décembre 2021, date d'arrêté des derniers comptes annuels, votre société n'a pas subie de modifications défavorables dans ses conditions d'exploitation et il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis le 1er janvier 2022.

– l'actif du Bilan représente une somme de 2 032 851€ composée de 698039€ d'immobilisations et de 1334 812 € d'actif circulant, en ce compris 339 000€ de trésorerie. Les dettes s'élèvent à 949 963 € dont 494 528€ de dettes bancaires. Le besoin en Fonds de Roulement apparait ainsi globalement stable et l'équilibre fonctionnel du bilan est assuré.

– les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 1 082 888 €, dont 490 010 € au titre du bénéfice de l'exercice, et un capital social s'élevant à 100 000 € ;

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nos missions ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

A Saint Grégoire, le 29/4/2022

Le commissaire aux comptes et à la transformation

SAS EFFICIENCE AUDIT
Représentée par LE BOHEC Mikael

